



CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (E.I.R.L.)

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

I. Création d'une entreprise sous forme d' E.I.R.L.

Formulaires : Formulaire PO ([document à télécharger](#))
 Intercalaire spécifique PEIRL ([document à télécharger](#))

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :

- Déclaration d'affectation du patrimoine ([document à télécharger](#)) (comportant l'état descriptif des biens, droits, obligations ou sûretés affectés ainsi que les fiches signalétiques pour chaque élément)
- Accord (le cas échéant) du conjoint commun en biens ([document à télécharger](#))
- Accord (le cas échéant) du ou des co-indivisaire(s) à l'affectation du patrimoine ([document à télécharger](#))
- Si le bien affecté est d'une valeur supérieure à 30 000 euros (sauf liquidités) :
 - évaluation remis par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes l'association de gestion et de comptabilité ou le notaire
- Si le bien affecté est immobilier :
 - La déclaration d'affectation du patrimoine doit être notariée
 - Copie de la publication au livre foncier



+ Pièces nécessaires à la création de l'entreprise ([document à télécharger](#))

Frais à verser uniquement si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés pour les frais de notification

- 25,34 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance

II. Modification d'une entreprise individuelle en E.I.R.L.

Formulaires : Formulaire P2 ([document à télécharger](#))
 Intercalaire spécifique EIRL ([document à télécharger](#))

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :

- Déclaration d'affectation du patrimoine et fiche signalétique par élément ([document à télécharger](#))
- Si l'EIRL opte pour l'opposabilité de la déclaration d'affectation aux créanciers dont les droits sont nés antérieurement :
 - La fiche signalétique (voir modèle)
- Accord (le cas échéant) du conjoint commun en biens ([document à télécharger](#))
- Accord (le cas échéant) du ou des co-indivisaire(s) à l'affectation du patrimoine ([document à télécharger](#))
- Si le bien affecté est d'une valeur supérieure à 30 000 euros (sauf liquidités) :
 - évaluation remis par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes l'association de gestion et de comptabilité ou le notaire
- Si le bien affecté est un bien immobilier :
 - La déclaration d'affectation du patrimoine doit être notariée
 - Copie de la publication au livre foncier

Frais à verser :

Un chèque de 42 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace

Un chèque de 25,34 € à l'ordre du Tribunal d'Instance (uniquement si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés)

III. Modification de la déclaration d'affectation du Patrimoine

Formulaires : Formulaire P2 ([document à télécharger](#))
 Intercalaire spécifique EIRL ([document à télécharger](#))

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :

- Déclaration d'affectation du patrimoine et fiche signalétique par élément ([document à télécharger](#))

Frais à verser :

- Un chèque de 21 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace
- Un chèque de 53,77 euros à l'ordre du Tribunal d'Instance (uniquement si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés)



+ Pièces nécessaires à la modification de l'entreprise ([document à télécharger](#))

IV. Dépôt des comptes

- 2 exemplaires du dépôt des comptes annuels certifiés conformes ou du document comptable simplifié (dans les 6 mois de la clôture de l'exercice social)

Frais à verser :

Un chèque de 6,50 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace

+ un chèque de 13,99 euros à l'ordre du Tribunal d'Instance SI l'entreprise individuelle est EGALEMENT inscrite au RCS

V. Renonciation à la déclaration d'affectation du patrimoine

Dans le mois qui suit la renonciation à l'affectation : porter la mention au registre duquel a été affecté le dépôt de la déclaration

Dans les 2 mois qui suivent la renonciation : dépôt audit registre d'un état descriptif actualisé des biens, droits, obligations ou sûretés affectés à l'activité professionnelle (en 2 exemplaires)

• Avec poursuite de l'activité

Formulaires : Formulaire P2 ([document à télécharger](#))
 Intercalaire spécifique EIRL ([document à télécharger](#))

Frais à verser :

Un chèque de 25,34 euros à l'ordre du Tribunal d'Instance (uniquement si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés)

• Avec cessation d'activité concomitante à la renonciation

Formulaires : 1 formulaire P4 ([document à télécharger](#))
 Intercalaire spécifique EIRL ([document à télécharger](#))

• En cas de décès du chef d'entreprise

Formulaires : 1 formulaire P4 ([document à télécharger](#))
 Intercalaire spécifique EIRL ([document à télécharger](#))

La mention doit être portée au registre par un héritier, un ayant-droit ou toute personne mandatée à cet effet

Pièces à fournir :

- 1 extrait d'acte de décès
- 1 certificat d'hérédité

Frais à verser :

- Un chèque de 25,34 euros à l'ordre du Tribunal d'Instance (uniquement si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés)

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.



SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :